

instinct qui ne se fait sentir que dans des circonstances favorables..... La ponte d'hiver n'étant pas naturelle ni de saison, on doit pour ainsi dire la créer et forcer la poule à nous donner des œufs dans un temps où sa nature ne l'engage pas à le faire. Pour cela, il faut la soigner *judicieusement*. Les rudiments des germes d'embryons (œufs), existent tous à la fois dans les ovaires, mais ils grossissent et mûrissent graduellement. Il faut un certain temps pour ce développement et amener un œuf à maturité, c'est-à-dire prêt à être rejeté hors des ovaires. Cette fonction du système de la poule de développer ses germes d'œufs et de les compléter jusqu'au jour de la ponte, est un travail épuisant pour elle, aussi il lui faut de temps à autre du repos. La poule n'a de force que pour pondre un certain nombre d'œufs de suite, c'est la raison de l'intervalle entre les pontes. C'est ce *repos naturel* qu'il faut lui laisser autant que possible pour avoir des pontes régulières. Et ce repos entre dans les *soins judicieux*.

Supposons qu'une bonne poule ait commencé sa ponte du printemps au commencement d'avril, et qu'elle pondre cinq jours sur sept jusqu'à la fin de juin, et que sans prendre un certain nombre de jours consécutifs de repos, elle continue sa ponte jusqu'à la fin de juillet, on peut être certain que cette poule pour une raison ou une autre a été forcée, et que ce surcroît d'œufs est donné au détriment de la ponte suivante qui sera moindre en conséquence de ce que la pondeuse n'a pas pris de repos, et aussi au détriment de la poule qui s'est épuisée. Si la ponte d'automne se prolonge au delà de la première semaine d'octobre il est très difficile d'avoir des œufs au commencement de l'hiver, il faudrait recourir à des moyens extraordinaires d'excitation et même alors la ponte sera peu considérable.

L'excitation.

L'excitation chez la poule est un état de satisfaction et de bien-être progressif. Cet état à sa limite, il ne dure qu'un certain temps, et cela, malgré la volonté de l'homme et tous ses soins ; mais il peut se renouveler à de courts intervalles.

Soins judicieux.

Les soins à donner à la poule pour assurer sa ponte selon sa capacité doivent se régler d'après sa nature même. Il faut augmenter ou modérer son excitation. En faisant attention à sa tête on ne peut guère se tromper. Sa crête, ses barbillons, ses yeux, le rouge de ses joues sont un bon thermomètre, on y lit aisément s'il faut l'échauffer ou modérer son ardeur. Il est vrai qu'une poule ovasse à la tête et les parties

environnantes rouges, mais elle n'a jamais la crête, les barbillons et les oreilles développés comme celle dont les ovaires sont en travail.....chez une poule fatiguée, ou à l'état de maigre, ou ennuyée, quoique bien soignée et grasse, les germes d'œufs sont dans un état d'inaction ; comme un grain quelconque manquant des conditions nécessaires pour se développer, ils attendent des circonstances plus favorables pour avancer.

Dans une basse-cour la condition des deux tiers des volailles doit faire règle pour l'autre tiers, si on ne le sépare pas ; ce dernier tiers représentera les retardataires.

Voici, d'après ce que nous avons avancé plus haut et d'après *notre théorie*, la meilleure méthode pratique que nous connaissons pour tirer le parti le plus avantageux de nos poules. Et nous sommes persuadés que ceux qui le suivront s'en trouveront bien.

Le cultivateur ou l'amateur qui voudra agir d'après notre système devra commencer d'abord par mettre toutes ses poules dans les mêmes conditions ; ce qu'il est facile de faire en les renfermant toutes pendant quelques jours dans un local étroit et obscur, et en leur donnant très peu de nourriture ; elles cesseront entièrement leur ponte et maigriront nécessairement. Quand il jugera qu'elles sont assez réduites pour pouvoir *jouir* des bons soins qu'il leur donnera, il les mettra en liberté et commencera à les traiter judicieusement.

(A continuer.)

LS. LÉVÊQUE,

M. C. A.

Aout 1870.

Nous avons reçu, trop tard pour la publier aujourd'hui, la fin de l'excellent travail de notre honorable correspondant. Nous le publierons la semaine prochaine.

Nous ne pourrions trop recommander à nos lecteurs ce travail d'une utilité si pratique et si pleine d'actualité.

Des Assurances dans les campagnes.

La première base d'opération du cultivateur, c'est la sécurité ; c'est aussi le premier besoin de toute exploitation agricole.

Pour compter sur le fruit de ses travaux, savoir avec certitude que les produits viendront dans leur saison, donner au fermier les moyens de remplir ses obligations et de continuer ses cultures, c'est pour le propriétaire, comme pour le locataire, une condition indispensable de tranquillité, hors de laquelle il ne peut y avoir aucune garantie d'ordre, aucune sûreté ni pour l'un ni pour l'autre.

Presque tous les jours, les feuilles publiques nous apportent le récit de quelques sinistres par le feu ou par la grêle, avec cette réflexion désolante : INCENDIE ! RIEN N'ÉTAIT ASSURÉ.

On peut le dire, sans être taxé d'inhumanité, l'imprudent, l'insouciant qui, pour ne pas déboursier une somme toujours minime en comparaison de la sécurité qu'elle peut donner, néglige de faire assurer ses bâtiments d'exploitation, ses animaux et ses moissons, en meules ou en granges, contre l'incendie ; ses récoltes contre la grêle, celui-là ne mérite, en cas de revers, aucune commisération pour un malheur qu'il ne tenait qu'à lui d'éviter.

A notre avis, il n'est pas seulement coupable envers lui-même, envers sa famille, il l'est en même temps envers la société, qui ressent l'inévitable contrecoup de la ruine des exploitations rurales.

Si le bienfait des assurances n'a point encore été généralisé dans les campagnes, s'il existe encore tant d'exploitations rurales qui ne sont pas assurées contre l'incendie, si tous les champs emblavés ne sont pas garantis contre les risques de la grêle, ce repoutable fléau que la prudence et les précautions ne peuvent empêcher, il faut en grande partie l'attribuer à l'isolement dans lequel vivent les cultivateurs, absorbés dans leurs travaux assidus, se déplaçant rarement, si ce n'est pour fréquenter les marchés et les foires.

C'est donc pour la presse et pour les personnes dévouées aux intérêts des cultivateurs une obligation de s'occuper des assurances, qui présentent à l'agriculture, c'est-à-dire au pays entier, des avantages qu'il importe de vulgariser.

L'assurance est une mesure de sage prévoyance au moyen de laquelle une personne intéressée à la conservation d'une chose peut, par une convention nommée *police*, se garantir contre les risques éventuels capables de compromettre l'existence de cette chose.

L'assurance est donc un contrat essentiellement aléatoire par lequel l'assureur s'engage envers l'assuré, moyennant paiement anticipé, par ce dernier, d'une minime rétribution, dite prime d'assurance, à le couvrir de certains risques, à réparer les accidents ou pertes qu'il peut éprouver.

Si les risques n'étaient pas incertains, si la perte, contre laquelle on veut se garantir par le paiement de la prime, devait nécessairement arriver, la prime d'assurance devrait être aussi élevée que la valeur intrinsèque de l'objet assuré. Le contrat cessant d'être aléatoire, l'assurance viciée dans son essence n'existerait plus.

Pour être utile, l'assurance doit, avant tout, être une chose morale. Ce genre de conventions repose sur